



ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2018



Note 1- Principes comptables

1.1. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés semestriels du Groupe OCP au 30 juin 2018 comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2017.

Ils sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels du Groupe OCP au 30 juin 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Principes comptables » des comptes consolidés et annexes du premier semestre 2018, à l'exception de ceux relatifs aux normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et nouvellement applicables au 1^{er} janvier 2018 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

1.2. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Le Groupe OCP a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15-Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et la norme IFRS 9-Instruments financiers.

L'application de ces deux normes n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe. Les analyses des impacts de ces deux normes sont détaillées ci-après :

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus de contrats clients » (ou reconnaissance du revenu) est la nouvelle norme IFRS régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC15 « Contrats de construction de biens immobiliers ». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à une analyse approfondie des implications qualitatives et quantitatives et à l'identification des principales différences de méthodes de comptabilisation et de reconnaissance du chiffre d'affaires.

La norme IFRS 15, applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 définit une méthodologie d'analyse des contrats et de reconnaissance des revenus basée sur cinq étapes :

- 1- Identifier le contrat
- 2- Identifier les obligations de prestation
- 3- Déterminer le prix de la transaction
- 4- Répartir le prix de la transaction entre les obligations de prestation
- 5- Reconnaître le revenu lorsque les obligations sont satisfaites

Les analyses des principaux contrats de ventes en application de ces cinq étapes ont couvert les contrats de vente spot et les contrats de vente à long terme de la roche, de l'acide et des engrais, en fonction des Incoterms utilisés (Free On board FOB, Cost and Freight-CFR et Delivered at terminal- DAT). Cette analyse a confirmé que la majorité des contrats est constituée d'une seule obligation de performance, consistant à livrer une quantité contractuelle de bien. Le transfert du contrôle s'effectue selon les incoterms utilisés : Pour les contrats FOB et CFR analysés, la date de transfert du contrôle correspond à la date d'émission du « bill of lading », soit à l'issue du chargement. Tandis que pour les contrats DAT, la date du transfert du contrôle au client correspond à la date de livraison dans les entrepôts désignés par le client.

Cette analyse n'a pas changé la façon dont les revenus doivent être reconnus. Ainsi, aucun impact n'est donc attendu par rapport à l'évaluation des obligations de performance et à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

IFRS 9 - Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs.

Le Groupe n'est pas concerné par les dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture.

Le Groupe a reclassé tous ses titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

De même, en matière des dépréciations des créances commerciales, le Groupe a déterminé un taux de pertes attendus avoisinant zéro. Par conséquent, l'application de cette norme au 1er janvier 2018 est sans impact dans les comptes consolidés du Groupe.

Interprétation IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

Cette interprétation fixe la date de la transaction aux fins de déterminer le cours de change à utiliser pour la comptabilisation initiale de l'actif, la charge ou le produit connexe (ou une partie) à la date de comptabilisation initiale de l'actif non-monétaire ou du passif non-monétaire résultant du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée.

S'il y a des paiements ou encaissements anticipés multiples, l'entité doit déterminer une date de transaction pour chaque paiement ou encaissement anticipé. L'application de cette interprétation est sans impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2018.

1.3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 30 JUIN 2018

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018.

IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "contrats de location". IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrats de location simple" et "contrat de location financement". Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créées par un contrat de location.

La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. L'impact d'IFRS 16 est en cours d'évaluation.

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et non adoptée par l'Union Européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt.

Le Groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements.

Note 2 - Faits marquants du premier semestre 2018

Programme industriel

Mise en service de la quatrième usine de production d'engrais en avril 2018, portant ainsi la capacité de production d'engrais du Groupe à 12 millions de tonnes par an.

Financement

Deuxième émission obligataire subordonnée perpétuelle

Après la première émission obligataire subordonnée perpétuelle qui a eu lieu en décembre 2016, le Groupe OCP a réalisé en mai 2018 sa deuxième émission du même type avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant de 5 milliards de dirhams.

Cette émission par appel public à l'épargne porte sur l'émission de 50 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune. Cette opération permet de continuer à renforcer la structure financière du Groupe et d'accompagner sa transformation tout en confortant ses ratios de crédit.

Note 3 - États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions de dirhams)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Produits des activités ordinaires	26 599	23 152
Production stockée	979	252
Achats consommés	(10 555)	(9 109)
Charges externes	(4 716)	(4 141)
Charges de personnel	(4 337)	(4 058)
Impôts et taxes	(176)	(183)
Résultats des co-entreprises	150	213
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	47	(241)
Autres produits et charges récurrents	16	22
EBITDA	8 008	5 908
Amortissements et pertes de valeur	(3 523)	(2 882)
Résultat opérationnel récurrent	4 485	3 026
Autres produits et charges non récurrents	(372)	(592)
Résultat opérationnel	4 114	2 433
Coût d'endettement financier brut	(883)	(347)
Produits financiers des placements	79	110
Coût d'endettement financier net	(805)	(236)
Résultat de change sur dettes et créances financières	(563)	1 823
Autres produits et charges financiers	(267)	(548)
Résultat financier	(1 634)	1 039
Résultat avant impôt	2 479	3 473
Impôts sur résultat	(499)	(1 098)
Résultat net de la période	1 980	2 375
Résultat net part du Groupe	1 885	2 315
Résultat net part des intérêts ne donnant pas le contrôle	95	61
Résultat de base et dilué par action en dirhams	21,48	27,08

État du résultat global consolidé

(en millions de dirhams)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Résultat net	1980	2 375
Ecart actuariel	27	235
Impôts	(5)	(42)
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises		
Éléments non recyclables en résultat	22	193
Ecart de conversion	(19)	(26)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(379)	
Impôts		
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	24	
Éléments recyclables en résultat	(374)	(26)
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	(352)	167
Résultat global consolidé	1 628	2 542
Dont part du Groupe	1 533	2 481
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	95	61

État de la situation financière consolidée

(en millions de dirhams)	30 juin 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	10 286	8 419
Actifs financiers de trésorerie	1 002	2 709
Stocks	11 705	10 343
Créances clients	8 327	6 036
Autres actifs courants	10 402	10 204
Total actifs courants	41 722	37 711
Actifs non courants		
Actifs financiers non courants	16 408	15 215
Participation dans les co-entreprises	3 681	3 726
Actifs d'impôt différé	16	16
Immobilisations corporelles	98 280	97 015
Immobilisations incorporelles	381	321
Total actifs non courants	118 766	116 293
Total Actif	160 488	154 005

(en millions de dirhams)	30 juin 2018	31 décembre 2017
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts et dettes financières courants	7 728	7 935
Dettes financières résultantes des opérations Murabaha		818
Provisions courantes	317	263
Dettes commerciales	13 612	13 706
Autres passifs courants	6 491	5 268
Total passifs courants	28 149	27 991
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières non courants	48 531	46 244
Provisions non courantes pour avantages au personnel	4 161	4 307
Autres provisions non courantes	784	521
Passifs d'impôt différé	1 154	1 112
Total passifs non courants	54 631	52 184
Capitaux propres part Groupe		
Capital social	8 288	8 288
Primes liées au capital	18 698	18 698
Réserves consolidées part Groupe	47 494	40 858
Résultat net part Groupe	1 885	4 567
Capitaux propres part Groupe	76 365	72 411
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 344	1 419
Total Capitaux propres	77 709	73 830
Total Passif et Capitaux propres	160 488	154 005

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions de dirhams)	1er semestre 2018	1er semestre 2017	Exercice 2017
EBITDA	8 008	5 908	12 722
Subventions et dons accordés	(416)	(492)	(705)
Autres charges et produits non courants	(20)	(106)	(112)
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	22	(63)	(207)
Résultat des co-entreprises	(150)	(213)	(337)
Autres	(149)	(58)	(533)
Marge brute d'autofinancement	7 294	4 975	10 829
Incidence de la variation du BFR:	(4 323)	460	(2 371)
Stocks	(1 507)	(1 030)	(255)
Créances commerciales	(2 301)	(726)	(1 069)
Dettes commerciales	(447)	1 899	(521)
Autres actifs et passifs courants	(68)	316	(526)
Impôts versés	(423)	(47)	(114)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 549	5 388	8 345
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	(5 140)	(7 434)	(9 045)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	50	69	150
Placements financiers nets	5	(2 887)	(705)
Acquisition d'actifs financiers	(50)	(4)	(8)
Dividende reçus	154	15	75
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(4 980)	(10 241)	(9 533)
Emission d'emprunt	4 500	3 127	7 257
Emission de dettes financières résultantes des opérations Murabaha	-	-	818
Remboursement d'emprunt	(3 065)	(2 543)	(5 277)
Émission de titres super-subordonnés	5 000	-	-
Intérêts financiers nets versés	(1 095)	(1 073)	(2 379)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 000)	(1 661)	(1 661)
Dividendes payés aux minoritaires	-	-	(170)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	4 340	(2 149)	(1 413)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	(13)	(9)	(21)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 896	(7 012)	(2 621)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 388	11 009	11 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 283	3 997	8 388
Variation de la trésorerie nette	1 895	(7 012)	(2 621)

(1) Dont variation des dettes sur acquisition d'immobilisations pour - 1 067 millions de dirhams au premier semestre 2018 contre - 2 494 millions de dirhams au titre du premier semestre 2017.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel	Titres super subordonnés	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 288	18 698	(2 477)	4 996	37 197	(149)		3	3 779	70 335	1 470	71 805
Affectation du résultat de l'exercice 2016					3 779				(3 779)	-		-
Résultat global consolidé au 1er semestre 2017			193	-		(26)			2 315	2 481	61	2 542
Emission titres super subordonnés										-		-
Coupons titres super subordonnés				(90)						(90)		(90)
Variation de périmètre										-		-
Dividendes versés					(1 661)					(1 661)	(170)	(1 831)
Autres					(19)					(19)	(3)	(22)
Capitaux propres au 30 juin 2017	8 288	18 698	(2 284)	4 906	39 296	(175)	-	3	2 315	71 046	1 358	72 404
Résultat global consolidé au 2ème semestre 2017			(86)	-		(47)	-	(13)	2 252	2 106	61	2 167
Emission titres super subordonnés										-		-
Coupons titres super subordonnés				(89)						(89)		(89)
Variation de périmètre										-		-
Dividendes versés										-		-
Autres					(653)					(653)		(653)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	8 288	18 698	(2 370)	4 817	38 642	(223)	-	(9)	4 567	72 411	1 419	73 830
Affectation du résultat de l'exercice 2017					4 567				(4 567)	-		-
Résultat global consolidé au 1er semestre 2018			22	-		(19)	(379)	24	1 885	1 533	95	1 628
Emission titres super subordonnés				5 000						5 000		5 000
Coupons titres super subordonnés				(120)						(120)		(120)
Variation de périmètre										-		-
Dividendes versés					(2 478)					(2 478)	(170)	(2 648)
Autres					19					19		19
Capitaux propres au 30 juin 2018	8 288	18 698	(2 348)	9 696	40 751	(241)	(379)	15	1 885	76 365	1 344	77 709

Note 4 - Périmètre de consolidation

Entité	Pays d'implantation	Devise	30 juin 2018		31 décembre 2017	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel						
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00
Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60.00	IG	60.00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50.00	ME	50.00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50.00	ME	50.00
Trading						
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100.00	IG	100.00
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70.00	IG	70.00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100.00	IG	100.00
Autres						
OCP International	Pays-Bas	EUR	IG	100.00	IG	100.00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100.00	IG	100.00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Fondation PB	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51.00	ME	51.00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00
Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles - SMESI	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2018

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca Maroc



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca
Maroc

OCP S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIE AU 30 JUIN 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société OCP S.A. et ses filiales (Groupe OCP) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 77.709 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 1.980.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP établis au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 5 septembre 2018

Les Auditeurs Contractuels

DELOITTE AUDIT


Sakina BENSOUDA
Associée

ERNST & YOUNG


ERNST & YOUNG
37, Boulevard Abdellatif Benkaddour
- CASABLANCA -
Tél : (212-3) 2 85 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26
Bachir TAZI
Associé